

Musée d'histoire naturelle

Résumé du mandat

Par un mandat déposé et développé le 13 septembre 2007 (BGC p. 1332), le député Yves Menoud et 9 cosignataires considèrent comme un fait reconnu que le Musée d'histoire naturelle (MHNF) est à l'étroit dans ses locaux depuis de nombreuses années. Il est rappelé qu'à plusieurs reprises, une extension des locaux du Musée avait été demandée et que des montants avaient été inscrits, dans plusieurs plans financiers successifs. Ces montants n'avaient été finalement pas retenus par le Conseil d'Etat pour des raisons budgétaires. Il est également signalé que, lors du concours d'architecture du plateau de Pérolles en 1997, une surface de 6000 m² avait été réservée pour la construction ou l'extension du Musée.

Les mandants estiment que la situation a, entretemps, empiré : mélange entre des locaux dont l'affectation est différente, mauvaises conditions de stockage et d'accès, impossibilité de réaménager la salle de zoologie, absence de salle d'accueil, etc. Dès lors, il est demandé au Conseil d'Etat de dégager un crédit de l'ordre d'un million de francs réparti sur deux années (2008/2009) et de planifier les investissements pour la réalisation d'une première étape sur le site de Pérolles ou à proximité d'ici la fin de la présente période législative.

Réponse du Conseil d'Etat

1 Historique du dossier

Dès le début des années 80, le MHNF, par sa commission et son directeur, a appelé de ses voeux une extension de l'institution. Ainsi, en 1982, le Conseil d'Etat a été saisi d'un premier rapport qui concluait à des besoins supplémentaires en locaux de l'ordre de 1600 m² à court terme, puis à près de 2000 m² à moyen terme.

En 1988, un projet d'étude sur les possibilités d'extension est inscrit dans le programme gouvernemental. En raison des difficultés budgétaires rencontrées par le canton dès le début des années 90, le Conseil d'Etat se voit dans l'obligation de renoncer à cette étude.

En 1996, un groupe de travail composé de représentants du MHNF, du Service de la culture et du Service des bâtiments étudie les possibilités d'aménagement et d'extension de l'institution. Il propose deux solutions : soit l'extension du Musée sur le site actuel, soit le déménagement du Musée sur un autre site.

En 1997, le règlement du concours d'architecture relatif au Plateau de Pérolles prévoit que 6000 m² pourraient être réservés au MHNF. Cela dit, dans le même programme, il est signalé qu'il y aura lieu de veiller à pouvoir satisfaire aux prévisions d'extension des institutions universitaires et de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes également présentes sur le site. La même année, le Conseil d'Etat écrit à la commission du Musée pour l'informer qu'il privilégie la variante visant à une délocalisation du MHNF sur un autre site.

En 1999, dans une réponse à une interpellation parlementaire déposée par les députés Raphaël Chollet et Maurice Reynaud concernant l'attribution du bâtiment « Tête du

Musée » au MHNF (N° 455.99), le Conseil d'Etat confirme sa volonté de délocaliser le Musée et signale que, pour des raisons financières, des solutions définitives doivent être reportées à la prochaine législature.

Dans le cadre du projet de plan financier 2002–2006, le Conseil d'Etat inscrit, dans un premier temps, un montant de 1,4 million de francs à titre de première contribution au financement d'une éventuelle délocalisation du MHNF. Finalement, le Conseil d'Etat renonce à conserver ce montant au plan financier, et ce en raison d'autres investissements jugés plus prioritaires, en particulier dans le domaine de la formation. Il s'agit notamment de la construction du Gymnase intercantonal de la Broye et du site universitaire de « Pérolles 2 ». Enfin, sur le plan culturel, des investissements importants sont consentis pour le réaménagement et l'extension du Conservatoire à Granges-Paccot et à Bulle, ainsi que pour le déménagement des Archives de l'Etat du Couvent des Augustins à la route des Arsenaux à Fribourg, ainsi que les subventions accordées en faveur des infrastructures culturelles réalisées dans l'agglomération fribourgeoise et dans les districts.

En 2003, une solution visant à délocaliser tout ou partie du MHNF dans le bâtiment du Werkhof à Fribourg ainsi que dans d'autres immeubles voisins est examinée. Or, il s'avère que les surfaces qui pourraient être potentiellement disponibles sont notoirement en-dessous des besoins annoncés par le MHNF, raison pour laquelle cette solution n'est finalement pas retenue.

2 Investissements entrepris jusqu'à ce jour

Dans l'attente d'une solution globale, d'importants investissements ont été consentis, ces 20 dernières années, pour améliorer la situation. Ainsi, sur le plan de la gestion des locaux administratifs, techniques et de stockage, le MHNF a pu bénéficier d'une surface supplémentaire de 600 m² dans le bâtiment de l'Ancienne Chimie où il a pu regrouper ses locaux techniques (taxidermie, etc.). D'autre part, un local de stockage dense représentant 300 m² a été aménagé à son intention à l'Ancien Arsenal. Une seconde étape représentant également 300 m² supplémentaires est en voie d'achèvement.

Durant ces 20 dernières années aussi, des investissements de l'ordre de deux millions de francs ont été consentis pour rénover et actualiser la quasi totalité des salles d'exposition permanente du MHNF. De plus, pour la présente législature, le Conseil d'Etat a inscrit un montant de 1,1 million de francs pour procéder à la rénovation totale de la plus importante salle d'exposition permanente, à savoir celle de la zoologie.

Il est vrai que certains espaces dont dispose le MHNF pour présenter ses expositions temporaires ne sont pas adéquats pour l'accueil d'un grand nombre de visiteurs en même temps. C'est pourquoi le Service des bâtiments a demandé à la direction du MHNF de canaliser le flux des visiteurs dans ces espaces. De telles mesures ont dû être prises en particulier lors des expositions temporaires consacrées aux « Poussins ». Ces expositions ne sont plus organisées aujourd'hui, et ce pour d'autres raisons que celles liées à la statique de la salle d'exposition.

3 Recherche de solutions

Le Conseil d'Etat continue de privilégier comme solution une délocalisation de l'institution qui devrait être concrétisée en milieu urbain. Aujourd'hui le MHNF dispose de 4433 m² (y compris les locaux de stockage à l'Ancien Arsenal), alors que la direction et la commission du Musée souhaitent pouvoir disposer de 6000 m². Or, un quasi doublement des surfaces du MHNF sur le Plateau de Pérolles ne peut être en l'état envisagé tant

dans le bâtiment de tête où se trouve le Musée que sur un autre lieu du Plateau de Pérolles. A première vue, seule une délocalisation du MHNF permettrait donc de répondre au programme souhaité. Il est aisé d'imaginer qu'un tel projet en milieu urbain s'avérerait fort coûteux.

Pour la législature en cours, le Conseil d'Etat a dû procéder à des choix. Il a dû se résoudre à renoncer de prévoir un montant destiné à financer une délocalisation du MHNF en ville de Fribourg. En effet, le Conseil d'Etat a estimé nécessaire de retenir au plan financier des projets jugés plus prioritaires tels que l'extension du Collège de Gambach, l'informatisation des salles des collèges, la réaffectation du bâtiment de la Villa Gallia, l'extension du Collège du Sud, les bâtiments de la Haute Ecole de Santé et ceux de la Haute Ecole de travail social, divers aménagements et assainissements à l'Université, la construction de la nouvelle Ecole des métiers, ainsi que le projet d'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire.

4 Conclusion

En conclusion et compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat considère que l'inscription d'un montant supplémentaire d'un million de francs au plan financier destiné à financer une étude de faisabilité pour l'extension ou la construction d'un nouveau Musée d'histoire naturelle ne doit pas être retenue. D'autre part, la réalisation d'une telle étude n'aurait guère de sens dans la mesure où aucun autre crédit d'investissement n'a été inscrit jusqu'en 2011 au plan financier de l'Etat pour la concrétisation d'un tel projet. C'est pourquoi le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à rejeter le mandat susmentionné.

Fribourg, le 11 février 2008